

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 octobre 2009**

**Délibération n°2009-43**

Date de convocation : 12 octobre 2009  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 15  
Suppléants : 6  
Absents non remplacés : 13  
Votants : 21

L'an deux mil neuf, le dix-neuf octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de LE PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :**  
M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. PONCE -  
M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI - Mme ANCEY - M. BOLEA - M. BANACHE

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE :**  
M. LAGNEAU - M. GARCIA

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES**

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. CHAFFARD - M. ANASTASY -  
M. DEL BIANCO - Mme GROS-JEAN - M. BONATO

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**  
M. GROS - M. MARGAILLAN

**ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :**

Mme ROIG - M. LELEU - M. ROGIER - M. ORLANDO - Mme FAUCELLI -  
M. GOUDON - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. SERAFINI - M. BARONE -  
M. BOISSON - M. FENOUIL - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET

**OBJET : Retrait de la Délibération n° 2009-21 en date du 29 Mai 2009 portant attribution d'une prime de responsabilité**

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Mr Alain CORTADE, Président, rappelle que le Comité Syndical, par délibération n° 2009-21 du 29 Mai 2009, a décidé d'attribuer une prime de responsabilité au Directeur Général des Services du Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon.

Considérant la Délibération précédente n° 2009-42 retirant la Délibération n° 2009-19 en date du 29 Mai 2009 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (strate démographique 20 000 à 40 000 habitants), suite à la lettre recommandée avec accusé de réception de Monsieur le Préfet de Vaucluse en date du 06 Août 2009, parvenue au siège du Syndicat le 11 Août 2009 ;



Il est demandé au Comité Syndical de retirer la dite Délibération.

#### LE COMITE SYNDICAL

Mr Alain CORTADE, Président, entendu  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

**DECIDE** de retirer la Délibération n° 2009-21 en date du 29 Mai 2009 portant attribution d'une prime de responsabilité.

Vote du Conseil :      POUR : 21  
                                  CONTRE : 0  
                                  ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : **30 OCT. 2009**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé tous les membres présents,  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Alain CORTADE

